Union des Déserteurs Belges de Roubaix-Tourcoing. — La pétition suivante a été envoyée au Sénat et à la Chambre des Députés, à Bruxelles :

« Messieurs les Sénateurs,
» Messieurs les Députés,

» Veuillez excuser la liberté grande que nous prenons, en nous adressant à vous, pour vous prier d'user de votre haute influence et de joindre vos efforts aux nôtres afin d'obtenir, en faveur des déserteurs Belges, une amnistie pleine et entière, à l'occasion du 25e anniversaire du règne de S. M. le Roi Léopold II.

» Si vous voulez bien nous aider, Messieurs, nous en avons l'assurance, le but que nous poursuivons sera atteint.

» Vous dépeindre l'impatience qu'éprouve chacun de nous, en attendant le jour béni où il lui sera possible de rentrer dans sa chère patrie, est impossible. Aussi, espérons-nous que la faute commise, faute qui n'est imputable qu'à un moment de faiblesse, sera vite réparée. Cette protection, Messieurs, que nous vous prions de nous accorder, nous la sollicitons surtout en faveur des hommes mariés qui gémissent sur la terre étrangère et ne peuvent veiller sur leurs familles, ce qu'ils vous supplient de faire pour eux.

» Le Comité des déserteurs Belges, confiant, messieurs, dans votre bonté et dans votre patriotisme, ne doutant pas que vous ne preniez sa démarche en sérieuse considération, vous prie d'agréer par anticipation, l'expression la plus sincère de sa reconnaissance durable.

» Veuillez, en même temps, messieurs, croire au dévouement inaltérable de vos serviteurs respectueux. » *Pour le Comité des déserteurs belges, le secrétaire fondateur,*
» URBAIN BONNET. »

L'*Union des Déserteurs Belges* a renouvelé sa commission. Ont été élus : MM. P. Vankerkhove, président; V. Henrion, vice-président; Urbain-Bonnet, secrétaire fondateur; F. De Poerck, trésorier; Lamoureux, adjoint au secrétaire; A. Fontaine, commissaire; L. De Keyser, commissaire; E. Cleenwerck, commissaire.

Mercredi, vers neuf heures du soir, une tentative d'assassinat a mis en émoi la rue des Gades, à Mons. Un déserteur de l'armée belge, qui depuis longtemps habitait Roubaix, errait dans la ville de Mons pour y retrouver sa femme. Celle-ci, à la suite de mauvais traitements, avait quitté le foyer conjugal et était entrée en service chez M. B..., rue des Gades.

Le réfractaire voulut tenter une dernière démarche auprès de sa femme pour la décider à reprendre la vie commune. Entrant furtivement chez M. B..., notre homme trouva l'infidèle, qui refusa tout net de revenir à Roubaix. Exaspéré, le mari frappa sa femme d'un coup de stylet et lui fit une dangereuse blessure au sein. La malheureuse s'affaissa tandis que l'assassin prenait la fuite.

Le parquet, accompagné d'un médecin légiste, a ouvert immédiatement une enquête. Le signalement du coupable a été lancé dans toutes les directions.

La victime est dans un état qui ne laisse que peu d'espoir.

Un accident rue Pellart. — Vendredi matin vers cinq heures et demie, Mme D... se rendait à l'église du Sacré-Cœurr quand arrivé à l'angle des rues Pellart et Lacroix, elle glissa et tomba.

Lorsqu'elle voulut se relever, elle fut dans l'impossibilité de marcher. Elle fit part de sa chute à quelques passants qui la reconduisirent à son domicile.

Un docteur appelé pour donner des soins à Mme D... a déclaré qu'elle avait une fracture du pied gauche.

Un cheval emporté traversait, vendredi, vers trois heures et demie, la Grand'Place, et aurait certainement occasionné quelque malheur, lorsque M. Pierre Lestienne, âgé de 27 ans, demeurant rue Blanchemaille, s'est élancé à la tête de l'animal.

Après avoir été traîné sur un parcours d'environ 50 mètres, M. Lestienne parvint à le maîtriser et à le tenir en respect.

Le cheval appartient à M. Dufour-Marsy de la rue des Fabricants, et s'était emporté à Wattrelos.

Ce n'est pas le premier acte de ce genre qu'accomplit M. Lestienne qui a été chaleureusement félicité par les personnes présentes.

Une arrestation. — La police a procédé, vendredi soir, à l'arrestation d'un ouvrier, Jean J.... soupçonné d'être l'auteur du vol de 1500 francs commis mercredi après-midi chez Mme Bonneville, cabaretière, sur la Gran'Place.

Cet individu, qui est âgé de 30 ans, était expulsé de France depuis 1876.

Un vol rue de Tourcoing. — Il y a environ trois mois, un habitant de la rue de Tourcoing, M. Picavet s'apercevait que des personnes logeant chez lui, avaient enlevé de leur chambre, du linge et des effets lui appartenant. Un ouvrier qui prenait pension dans cette maison et qui était parti furtivement, fut accusé d'être l'auteur de ce vol, alors qu'il n'en était rien.

Peu de temps après, une femme d'une cinquantaine d'années, Louise Copart, qui logeait également à la même adresse, quittait l'établissement de M. Picavet pour aller demeurer rue du Tilleul. A la suite du vol dont M. Picavet avait été victime, cette femme avait été si prodigue en protestations indignées, blâmant publiquement l'audace des voleurs, qu'elle donna prise aux soupçons de son propriétaire.

Ce dernier en fit part à la police et jeudi soir une perquisition fut opérée au domicile de la femme Copart. On ne tarda pas à découvrir les objets volés; elle prétendit qu'on les lui avait vendus, puis ensuite qu'elle les avait reçus en cadeau; bref, n'ayant pu en justifier la provenance, elle finit par avouer qu'elle les avait volés.

Louise Copart a été mise aussitôt en état d'arrestation et sera conduite samedi matin à la prison de Lille.

Les vols continuent. — Celui-ci est de peu d'importance, il est vrai, mais le délit n'en existe pas moins et un des auteurs a été arrêté. Mercredi après-midi vers trois heures, deux jeunes tourquennois de 14 et 18 ans dérobaient une somme de cinq francs dans un cabaret de la rue des Moulins, chez M. Delemmes-Vandemberghe. Le plus jeune Achille Leclercq, serrurier, a été arrêté et a dénoncé son complice, un nommé Henri Vertuosse, sans profession connue.

Conduit au poste, Leclercq, à cause de son âge, a été relaxé dans la soirée, mais un procès-verbal a été dressé à sa charge.

Un voyageur récalcitrant. — Un voyageur, M. Auguste C..., marchand ambulant, descendait jeudi à 9 heures 45 du soir à la gare de Roubaix, venant de la Belgique.

Comme il n'était porteur que d'un billet à destination de Tourcoing, l'employé de service à la sortie des voyageurs lui réclama un supplément de 0,25 centimes.

M. C... refusa énergiquement et insulta l'employé qui en fit part à M. Lambin, brigadier-chef. Celui-ci remit le voyageur entre les mains de la police.

Un conscrit grincheux. — Pendant que les agents de police Hennebelle et Cuvelier étaient occupés, jeudi, lors de la rentrée des ouvriers au peignage mécanique de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem, à faire circuler un groupe de curieux étrangers à l'établissement, un conscrit, la tête enrubannée, arriva en chantant.

Il s'arrêta devant les agents et s'adressant aux ouvriers qu'ils priaient de se retirer leur dit : « Ne les écoutez pas, envoyez-les promener... Les agents invitèrent le conscrit à se taire, s'il ne voulait pas être poursuivi, mais ce dernier prit la fuite dans la direction de Wattrelos, en gratifiant les agents d'épithètes plus ou moins polies et agrémentées du mot célèbre de Cambronne qu'il décocha plusieurs fois à leur adresse.

Il a été impossible de le rattrapper mais on sait qu'il portait sur sa casquette le numéro du tirage 995.

Un enfant perdu. — Vendredi, vers dix heures du matin, des passants qui circulaient boulevard de Strasbourg trouvèrent un jeune enfant de deux à trois ans, pleurant si fort qu'il faisait peine à voir.

Ils tachèrent de lui faire dire son nom, mais ils ne purent y parvenir. Toutefois l'enfant déclara qu'il ne retrouvait plus ses parents et que depuis le matin il les avait perdus de vue. Il a été impossible de connaître l'adresse du pauvre bébé.

Ce jeune enfant qui marchait nu tête, est vêtu d'un tablier en coton bleu garni d'une dentelle de même couleur, d'une paire de bas gris et chaussé de bottines à lacets; il a été conduit au commissariat de police.

Un rassemblement de deux cents personnes environ stationnait, jeudi soir, vers neuf heures rue Turgot, autour d'une femme de 66 ans, Françoise Zourtis, qui, par ses excentricités et ses incohérences de langage arrêtait tous ceux qui passaient.

La circulation, à un certain moment, étant devenue très difficile, un agent ne tarda pas à arriver et voulut imposer silence à cette femme ; mais elle recommença de plus belle si bien que pour la calmer on dut la conduire au poste où elle a passé la nuit.

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Les recettes pour la chambre syndicale des ouvriers teinturiers et apprêteurs s'effectueront à partir du 1er juin prochain. La cotisation est de 1 fr. 05 par mois, payable comme suit 0 fr. 55 pour le 1er du mois et 0 fr. 50 pour le 15.

« Les inscriptions seront reçues au local du « Pré Catelan. »

Les ouvriers lainiers se réuniront lundi 2 juin à 7 heures du soir à l'estaminet du *Maréchal de Coyghem*, Grande-Rue, 111.

La chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers de Roubaix, tiendra, pour ses membres et ses nouveaux adhérents, une assemblée générale, dimanche 1er juin, à 5 heures du soir, au siège du syndicat, estaminet Louis Bodin, rue Jeanne d'Arc, près des Halles.

Ordre du jour : 1. Lecture des procès verbaux; 2. Votation des statuts ; 3. Réception des nouveaux adhérents; 4. Conférence par le citoyen X..., pour démontrer l'utilité des chambres syndicales ouvrières.

Les ouvriers peintres de Roubaix et des environs, se réuniront le dimanche 1er juin 1890, à 5 heures très précises du soir, au siège de la société coopérative ouvrière *La Paix*, rue Pellart, 161.

Ordre du jour : 1. Lecture du procès verbal; 2. Lecture, discussion et vote des statuts; 3. Nomination de la commission administrative; 4. Questions diverses.

La rue de la Gare s'embellit de jour en jour. On y a établi depuis quelque temps, de magnifiques magasins, devant lesquels les passants s'arrêtent avec satisfaction.... pour y entrer bientôt après.

Parmi les maisons, montées avec le plus grand goût, nous devons citer celle de M. Paul Warrem, qui vient d'installer, au numéro 3, un magasin très heureusement assorti en objets de bijouterie et de joaillerie. Disposé avec un cachet tout parisien, ce magasin n'a rien à envier aux étalages si renommés de la rue de la Paix.

On voit, à la vitrine, dont l'effet est splendide, briller de superbes saphirs et rubis dans des bagues et des parures de la plus haute valeur.

Il s'y trouve un choix complet de montres des derniers modèles et de tous les prix, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevés.

A signaler aussi les montres de dames. Ces montres se distinguent par leurs formes gracieuses et minuscules. Ce sont de vrais bijoux.

La maison de M. Paul Warrem ne peut manquer d'obtenir beaucoup de succès.

Wattrelos. — *Un vol.* — Après avoir dévalisé un grand nombre de basses-cours, les voleurs commencent maintenant à s'attaquer aux colombiers.

Dans la nuit de mardi à mercredi des malfaiteurs se sont introduits avec escalade dans la cour de l'habitation de M. Hessel, fermier au hameau de la Boutellerie et ont enlevé dix sept pigeons voyageurs.

M. Hespel a porté plainte mais l'enquête établie en vue de découvrir les auteurs de ce vol n'a pas abouti.

Lannoy. — *Conseil municipal.* — Séance du 30 mai 1890. — Présidence de M. Edouard Paront, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 10.

Sont présents : MM. Victor Bettremieux, adjoint ; Edmond Betremieux, Oscar Betremieux, Alfred Joly, Félix Migeon, Albert Gouble, Achille Deladerrière, Samuel Dujardin, Célestin Betremieux, Désiré Michel, Louis Charlart, Henri Desplechin.

Absents : Jean Derache, Jules Delporte.

M. le secrétaire de la mairie donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; après quelques observations de M. Desplechin, concernant la remise des pompes à incendie et la nomination des répartiteurs le procès verbal est adopté.

M. Victor Bettremieux, adjoint, donne lecture du budget du bureau de bienfaisance, dont les recettes s'élèvent à 5,464.43 et les dépenses à 3,995.59. Reste donc un excédent de recettes à reporter sur le budget de 1890.

M. le Maire fait observer que sur cet excédent, il y aura à prélever le montant de la facture de Mme Raiff pour fournitures de médicaments en 1888 89 au bureau de bienfaisance. M. Raiff livrait à l'administration ses médicaments avec 20 0/0 de rabais. Mme Raiff les majore de 50 à 60 0/0. On attendra la rectification de sa facture pour prendre une décision.

Il est ensuite donné lecture du budget primitif du bureau de bienfaisance de 1891. Les recettes et dépenses s'élèvent à 4,693,25. Adopté

On continue par la lecture du budget de l'hospice pour 1891.

Les recettes s'élèvent à 15,567,17 et les dépenses à 11.896,52 soit un excédent de recettes de 3.700,65 à reporter sur le budget de 1890.

M. Desplechin. — A propos de l'hospice je demande si l'administration ne pourrait pas prendre l'initiative d'une souscription décennale.

M. le Maire. — Vos vœux seront exaucés ; cette année une personne s'est chargée de recueillir la souscription. Adopté

Vient ensuite le budget primitif de l'hospice pour 1891.

Les recettes s'élèvent à 11.035 fr. 25 et les dépenses à 10 875. 10, soit un excédent de 160 fr. 15.

Personne n'ayant plus d'observations à présenter, le Conseil passe au compte administratif de 1889.

Les recettes s'élèvent à 40 973,88 et les dépenses à 47,296,57 soit un excédent de dépenses de 6,282,69, mais il restait en 1888 un excédant de recettes de 14,739,91; par conséquent l'excédent de recettes pour cette année, sera de 8,456,22.

La nourriture des troupes pendant la grève amène une légère discussion.

Il s'agit d'une somme de 95 fr. à porter au budget. M. Desplechin n'est pas d'avis de payer cette somme. Renvoyé à la commission des finances.

Le Conseil porte ensuite à 1,050 f. au lieu de 900 f. la somme affectée à la distribution des récompenses et à l'achat des fournitures classiques pour les écoles.

M. le Maire fait ressortir la situation financière de la commune qui est brillante et donne lecture du budget primitif de 1891.

C'est le même que l'an dernier, il est inutile de continuer, disent plusieurs conseillers, et l'on arrive au total qui est de : recettes, 32,155,90, dépenses, 32,155,90.

Le Conseil examine ensuite quelques demandes de subvention :

Une du sous-chef de la Musique municipale, une de l'*Union musicale* de Lannoy et une autre de la Société de gymnastique et d'armes.

Ces trois demandes sont renvoyées à la commission des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures et quart.

Société de Consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0 55 c. ; blanc, trois livres, 0,50 ; ménage, quatre livres, 0,55.

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi soir a eu lieu la première réunion de la session ordinaire de mai. Vingt-trois conseillers assistaient à la séance.

Après la nomination de M. G. Glorieux comme secrétaire pour la session, il est procédé à l'expédition des affaires à l'ordre du jour.

DÉPENSES IMPRÉVUES

Suivant la coutume, M. le Maire expose le détail des sommes à porter au compte des dépenses imprévues.

Nous voyons figurer pour une forte proportion des frais relatifs aux grèves, indemnites aux officiers, transports de bagages, etc. Acte est donné de la communication.

CAISSE D'ÉPARGNE

M. le Maire présente le compte-rendu des opérations de l'exercice 1889 (nous en avons fait l'exposé depuis quelque temps déjà). Il ajoute : « Le Conseil municipal constatera avec satisfaction l'excellente situation de la Caisse, grâce à la sage et prudente gestion du Conseil de direction. »

Il y a lieu de procéder à la réélection ou au remplacement des directeurs dont les mandats sont expirés, MM. François Masurel-Jonglez, Georges Lombard, Léon Salembien, Emile Destombes, Jules Ducoulombier, et au remplacement de deux autres directeurs démissionnaires. Le vote est remis à la prochaine séance.

LIVRES DE PRIX POUR LES ÉCOLES COMMUNALES

La fourniture des livres à donner en prix aux élèves des écoles municipales sera mise en adjudication comme l'année précédente. Le Conseil municipal homologue le cahier des charges qui ne diffère pas d'ailleurs du précédent.

FOIRE DE 1890

M. Wilkin-Torck, pâtissier, Grande-Place, demande à la municipalité l'autorisation d'installer les baraques au champ de foire.

Cette question sera soumise à l'examen de la commission qui étudiera l'opportunité de la mise en adjudication de la construction de ces baraques ou de l'achat du matériel par la ville.

SAPEURS-POMPIERS

Le bataillon des Sapeurs-pompiers sollicite une subvention de 1.150 fr. afin de couvrir les frais de participation à diverses fêtes données en Belgique, notamment à celle de Schaerbeek. Le crédit est voté.

M. Dupont-Chopart fait remarquer à ce propos que dans les fêtes des 25 et 26 mai les quartiers du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge ont été un peu oubliés et il demande que des fêtes locales y soient organisées.

M. le Maire répond que le Blanc-Seau a les régates pour lesquelles la municipalité donne sa participation.

M. Tack dit qu'il a été décidé en commission que les quartiers de la Croix-Rouge et du Blanc-Seau auraient leur fête spéciale.

M. De Lavaivre corrobore les assertions de M. Tack.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

M. Dron, député, s'est fait l'interprète des plaintes énormes du commerce au sujet de l'insuffisance du personnel : en réponse l'administration des postes lui a annoncé la création de deux nouveaux emplois de facteurs de télégraphe.

ŒUVRE DU PRÊT DE LINGE

M. le Maire donne communication de la délibération prise par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance au sujet de la création de l'œuvre du prêt de linge.

M. le Maire ajoute que la ville étant appelée à participer aux frais que nécessitera le fonctionnement de cette œuvre, il a y lieu d'étudier dans quelle proportion elle entrera.

La question est renvoyée à la commission des finances.

CAISSE DE RETRAITES

Mme Bourgeois, veuve d'un employé municipal, sollicite le remboursement des sommes versées par son mari à la caisse de retraites.

La demande sera soumise à la Commission des finances.

LIQUIDATIONS DE PENSIONS DE RETRAITE

La Commission des finances aura aussi à examiner les demandes de liquidation de pension de retraites de M. Crin, employé d'octroi, et de feu M. André Vanaverbek, chef de service municipal.

Cette même Commission a fixé à 169 fr. 10, la pension annuelle à servir à la veuve de M. Moisson et de lui allouer un recours exceptionnel de 1000 fr. en raison des services rendus par son mari.

EAUX DE L'ESPIERRE

M. le Maire présente le budget de l'exploitation de l'usine d'épuration des eaux de l'Espierre. Les dépenses s'élèvent à 269.000 fr. qui seraient couvertes par l'Etat et par les villes de Roubaix et de Tourcoing au prorata. La proportion à la charge de Tourcoing est de 30.000 fr. Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires.

SERVICE DE L'ÉBOUAGE

Des offres ont été faites à la ville de prendre à leur charge moyennant une allocation de 36.000 francs le service de l'ébouage.

Cette proposition est renvoyée à l'examen des commissions de la voirie et des finances.

AQUEDUCS

M. de Lavaivre donne lecture d'un rapport relatif à la construction d'un aqueduc rue de la Croix-Blanche.

La dépense serait de 10.200 fr.

Les conclusions du rapport sont adoptées et le crédit est voté.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

M. Muller dépose un rapport sur le vœu de M. Dron tendant à accorder une subvention aux sociétés de secours mutuels éprouvées par l'influenza. D'après les renseignements pris ces sociétés auraient éprouvé de ce chef une charge exceptionnelle de 9.000 fr. Le rapporteur propose d'allouer à toutes les sociétés reconnues une subvention de 1 fr. 50 par sociétaire soit 4.500 fr. au total.

Ces conclusions sont adoptées sans discussion.

ÉCLAIRAGE AU GAZ

La commission de la Voirie, saisie d'un projet de canalisations nouvelles à effectuer en 1890, a désigné celles des rues dans lesquelles les travaux seront exécutés. La dépense sera de 20.795 fr. Le Conseil autorise l'exécution de ces travaux et vote les crédits nécessaires.

M. Dupont-Chopart réclame pour la rue de Wasquehal qui n'a pas été comprise dans l'énumération des rues dans lesquelles sera installé l'éclairage au gaz.

LIMITATION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

MM. Paul Dessauvages, Quey, Louis Grau et Dupont déposent un vœu tendant à ce que l'administration municipale veille à la stricte observation de la loi du 9 septembre 1848 limitant à 12 heures la durée du travail.

M. Desmettre fait remarquer que la ville contrevient la première à cette loi en autorisant un travail de 15 et 17 heures au bureau de la Condition publique.

La discussion sur la prise en considération du vœu est remise à la prochaine séance.

M. le Maire dit qu'il appellera de nouveau l'attention du commissaire central et il propose le vote d'un crédit de 1.000 francs pour l'envoi à Paris de délégués ouvriers qui accompagneraient les industriels et appuieraient la demande de réduction de la durée du travail

Ce crédit de 1.000 fr. est voté.

— Le huis-clos est ensuite prononcé pour la discussion d'une demande d'exemption présentée par un soutien de famille.

La grève de la rue de la Latte. — Nul changement à signaler depuis hier : les ouvriers se promènent ou restent chez eux et à l'atelier on s'occupe des réparations.

L'enfant brûlé. — L'état du petit Augustin Lebrun dont nous avons relaté le terrible accident dans notre précédent numéro est toujours excessivement grave : les brûlures sont affreuses à voir. Chose extraordinaire, l'enfant même au moment de l'accident, n'a ni pleuré ni poussé un cri.

Concert d'Eté. — La *Fanfare du Petit-Château* exécutera dimanche 1er juin sur le kiosque de la place Thier, les six morceaux suivants :

1. *Le Gladiateur*, allegro militaire ; 2. Fantaisie sur *Lackmé* ; 3. *Aurore* de Chasse ; 4. *Le Pêcheur de Perles*, de Bizet ; 5. *Joyeuse entrée du Père Carnaval* ; 6. *Ghiho*, 1re partie des Parques.

Condamnation. — Henri Verulede, âgé de 22 ans, trieur demeurant rue Cadeau à Roubaix qui a été arrêté dimanche pour coups portés à son père, outrages rébellion et ivresse a été condamné à l'audience du 30, à 6 jours de prison, 16 fr. d'amende et 5 fr. pour ivresse.

Contraventions. — Seront poursuivis en simple police : le commissionnaire F. D..., demeurant rue Delhaye, et Jules B..., teinturier au Brun-Pain, pour violences et tapage ayant amené un grand rassemblement.

Auguste V..., cabaretier rue du Haze, pour avoir donné bal sans en avoir obtenu l'autorisation.

Bousbecques. — La séance du conseil municipal qui devait avoir lieu jeudi 29 mai est reportée au mardi 3 juin à cinq heures.

Neuville. — Pas de chance, Jean Scrépel, que l'ivresse avait étendu, vers huit heures du matin mardi dernier, sur la place. C'est le garde-champêtre qui l'a aidé à se remettre sur pied et qui en même temps lui a octroyé une contravention.

Halluin. — La ducasse qui doit avoir lieu dimanche et lundi s'annonce bien et promet d'être brillante.

LILLE

Protestation contre le projet de loi sur les boissons. — *Réunion de la Scala.* — Hier, à 8 h. 1/2, à *la Scala*, la réunion organisée par la chambre syndicale des débitants le boissons de l'arrondissement de Lille, à l'effet de protester contre le projet du ministre des finances relatif à l'augmentation des licences et des droits sur l'alcool.

Près d'un mille personnes assistaient à la réunion.

MM. les sénateurs et députés du Nord avaient été invités par lettre à se rendre à la réunion. Trois députés se sont rendus à cette invitation, MM. Le Gavrian, Werquin et Plichon.

La plupart se sont excusés. On commente beaucoup dans l'assemblée l'absence de M. le sénateur, maire de Lille, qui, dit-on, ne se serait même pas excusé.

A neuf heures moins le quart, M. Dubar ouvre la séance.

M. Georges, propriétaire du *café Belle rue*, président de la Chambre syndicale, rappelle en quelques mots, le but de la réunion : il s'agit de discuter les moyens de combattre efficacement les projets de M. Rouvier.

M. Dubar prend ensuite la parole.

Il rappelle l'origine de la chambre syndicale des débitants née de difficultés analogues à celles qui se présentent aujourd'hui.

L'orateur oppose très clairement la question. Il énumère les nouvelles charges résultant du projet Rouvier : augmentation des licences, surtaxe des alcools, augmentation de la propriété foncière sur la propriété bâtie.

En échange de cette augmentation qui s'élèverait à 8.480,000 francs, on offre une diminution de 180,000 francs sur la propriété bâtie et de 100,000 fr. sur le droit de consommation du vin.

On ne peut que protester en présence d'un pareil état de choses.

Il faut que tous les débitants se rallient à la chambre syndicale.

Le discours de M. Dubar est très applaudi.

Après M. Dubar, la parole est donnée à M. Le Gavrian.

Le sympathique député de la 3e circonscription rappelle qu'à deux reprises déjà, des projets de lois ont été élaborés dans le même but que celui poursuivi aujourd'hui par le ministre des finances.

Le premier projet vint en discussion à la Chambre. A côté d'une aggravation de charges, il donnait au moins des compensations : on dégrevait le vin, le cidre et la bière. Pour la bière, le dégrèvement s'élevait à 22 millions.

Au premier abord, le projet paraissait assez séduisant, mais ce n'était en réalité qu'une machine de guerre dirigée contre le Nord.

Les députés ont protesté alors. L'orateur eut la chance, ayant seul parlé, de voir la proposition repoussée par la Chambre.

6 mois après une nouvelle campagne fut commencée, mais sans résultats.

Aujourd'hui, M. Rouvier reprend l'ancien projet repoussé par la précédente législature en l'aggravant, en ce sens qu'il ne nous donne rien en échange des surcharges d'impôts auxquelles il prétend nous obliger.

L'orateur rend justice au talent et à la compétence du ministre. Mais il est obligé, dit-il, de remplir la bourse dans laquelle tout le monde veut puiser. Pour cela, il demande 130 millions de plus aux boissons.

Le prétexte est qu'il veut faire rentrer le budget extraordinaire de la guerre dans le budget ordinaire. Mais ces 130 millions sont-ils indispensables ? Non.

Au 1er février 1892, l'élévation de nos tarifs douaniers et la conversion du 4 1/2 en 3 0/0 fourniront les ressources nécessaires pour assurer cette réforme qu'on attende donc jusque là ; il est inutile et injuste de frapper le pauvre.

M. Le Gavrian déclare qu'il ne fait pas partie du parti de l'opposition. Il veut seulement prouver au ministre qu'il fait fausse route.

La commission du budget est déjà saisie; elle obligera le ministre à attendre un an si le cri des populations du Nord est assez puissant pour se faire entendre.

Il se met à la disposition des intéressés et affirme qu'il trouvera, parmi ses amis de la droite, 160 voix contre le vote de l'impôt. Si M. Werquin veut en donner autant, on fera la concentration avec 320 voix. (Applaudissements).

Après M. Le Gavrian, MM. Plichon et Werquin prennent la parole.

M. Plichon ne fait qu'ajouter quelques considérations au discours précédent.

M. Werquin, après avoir pris à partie M. Le Gavrian, déclare qu'il ne se ralliera pas au projet du ministre.

La séance est levée à 10 heures.

Concours hippique. — La pluie qui est tombée hier une partie de la journée a contrarié beaucoup la sixième réunion du concours hippique. Il y avait fort peu de monde sauf à la tribune des abonnés.

La journée s'est ouverte à midi 1/2 par le concours des chevaux de selle.

1er, 2e et 3e prix, non décernés; 4e, *Flamèche*, j. bai brun à M. Oudin; 5e, *Nana* J. alezan, à M. Gabet Lebrun; 6e, *Papillon*, ch. bai bruzair, à M. Deflandre; 7e, *Ange Pitou*, c. bai, cerise, à M. L. Pitez; 8e, Non inscrit au catalogue.

Flots de rubans : *Régent*, ch. alezan, à M. Manouvrier; *Laquet*, ch. bai, à M. Galland.

A 3 heures du soir, courses au trot monté pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus nés dans la circonscription du concours. — 9 prix, 3,575 francs.

1er prix, *Ile de France*, j. bai cerise, à M. L. Boulnois; 2e, *Vivian*, c. gris pommelé, à M. E. Callaert; 3e, *Hirondelle*, j. bai cerise, à M. le baron de l'Epine; 4e, *Izard*, c. entier alez. doré, à M. L. Boulnois; 5e, *Ouvrière II*, j. bai, à M. Foiret; 6e, *Giordano*, c. gris foncé, à M. E. Callaert; 7e, *Roméo*, c. bai cerise, à M. Delabroy; 8e, *Iris*, j. bai foncé, à M. Jules Bailly; 9e, *Miss Kati*, j. bai cerise, à M. Eug. Delattre. — 24 chevaux étaient inscrits au programme.

A 4 heures, sauts d'obstacles, 2e division, 6e catégorie, Omnium, 12 obstacles. — 1er prix, *Paddy* j. bai brun, à M. Michaud; 2e, *Alisia*, j. bai à M. le comte d'Idevelt; 3e, *Snowdrop*, j. gris à M. A. Dicktus; 4e, *Topthorn*, j. bai brun à M. Dicktus; 5e, *Nitouche*, j. gris à M. de Julienne d'Arc.

Flots de rubans : *Grazeolla*, j. gris, à M. Simeon; *Paddy*, ch. alezan, à M. G. Wattinne; *Bouncer*, c. bai, à M. G. Wattinne; *Cadmus*, c. alezan, à M. Blacque Balain.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 30 mai 1890.

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire

La séance est ouverte à 8 heures 15.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, P. Destombes, P. Watine, adjoints; F. Roussel, G. Legrand, A. Dupire, G. Leclercq, A. Louage, le docteur Derville, A. Harinckouck, le docteur Largillière, E. Tiers, Deleporte-Bayart, J. Legrand, L. Bourgois-Carlier, V. Farvacque, H. Briet, R. Degalle, L. Willem, G. Heyndrickx, F. Fauvarque, S. Chéron, A. Lepers, F. Carissimo, E. Debuchy, J. Lerouge.

Absents : MM. Ch. Durot, adjoint, excusé; L. Bourgois-Dhellommes; C. Spel, V. Vaissier, J.-B. Pennel, H. Blanchot, H. Salembier, le docteur Carrette.

Le Conseil continue l'examen des questions portées à l'ordre du jour de la dernière séance.

La passerelle du Fresnoy

M. Chénon donne lecture d'un rapport dans lequel il expose qu'un vœu a été présenté au Conseil général du Nord et adopté relativement à une passerelle à établir entre la rue du Chemin de Fer et la rue du Fresnoy.

Les propriétaires riverains intéressés avaient même pris envers la ville l'engagement de participer à la dépense pour une somme de 15,000 francs. La Compagnie du Nord consultée, a envoyé un plan et un devis s'élevant à 58,000 francs, laquelle somme il y aurait lieu de majorer de 10 0/0 pour frais généraux d'administration, études et de surveillance. Mais le projet vise l'établissement de la passerelle à un endroit opposé entre la rue de l'Avoat et la rue de l'Ouest, soit à une distance de 200 mètres de la rue Saint-Vincent de Paul.

A première vue, cette passerelle ne semble pas avoir sa raison d'être là. Toutefois, avant de donner une solution définitive à la question, les commissions croient utile de demander à l'Administration Municipale de se mettre en rapport de nouveau avec la Compagnie du Nord pour être fixé sur la possibilité d'établir une passerelle à l'endroit demandé, c'est-à-dire entre la rue du Fresnoy et la rue du Chemin de Fer et sur la dépense à laquelle entraînerait ce travail.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

L'agrandissement de la ferme de l'Ebouage

Le Conseil vote deux crédits pour agrandissements à la ferme de l'Ebouage; le premier de 11,080 fr. et le second de 11.700 fr.

LA QUESTION THÉATRALE

M. LE DOCTEUR DERVILLE donne lecture d'un rapport sur le projet de construction d'un théâtre municipal.

Le Conseil, qui avait pris en considération une proposition de M. Willem, ayant pour but la construction d'un théâtre municipal, a chargé les commissions compétentes d'examiner la proposition.

M. Derville dit que la question du théâtre municipal n'est pas neuve à Roubaix, qu'elle a déjà fait l'objet de propositions diverses et qu'elle a été longuement discutée, notamment en 1882 et 1883.

Si elle n'a pas reçu de solution jusqu'ici, c'est moins à cause de l'utilité qui n'est pas contestée que de la dépense considérable à laquelle une construction de ce genre entraînerait la Ville.

Aujourd'hui, comme en 1883, il faut avant tout tenir compte de la situation financière communale. Un théâtre tel que le comporte une ville comme Roubaix que l'on voit s'étendre chaque jour, doit être conçu dans de vastes proportions; la dépense probable varierait de 1,500.000 fr. à 2,000.000.

Or, il faut considérer la quantité de rues qu'il y a encore à mettre en état de viabilité, l'insuffisance de l'abattoir, les places à créer, les mesures d'assistance à compléter et enfin les eaux potables à amener.

Les commissions estiment en conséquence qu'il est prudent de ménager les ressources de la ville pour les projets de première nécessité.

La proposition de M. Willem a toutefois fait réfléchir les membres des Commissions sur ce point que si on ne pouvait construire un théâtre municipal, il y avait cependant certaines mesures à prendre pour éviter les subventions multiples qui, tout en grevant de plus en plus le budget, ne contribuent en aucune façon au développement de l'art.

Après s'être concertés, les membres des Commissions ont, à une grande majorité, décidé de demander au Conseil que, dans l'intérêt d'une bonne interprétation, il n'y ait plus à l'avenir qu'un seul théâtre subventionné.

Ce principe posé, restait à savoir à quel théâtre serait dévolue cette subvention. L'Hippodrome a paru, par ses dimensions et sa situation au centre de la ville, répondre le mieux aux besoins de la population.

Par conséquent, les Commissions proposent de passer avec la société de l'Hippodrome un bail que MM. les administrateurs de cet établissement ont accepté.

Voici le résumé de ce bail :

L'administrateur de l'Hippodrome loue à M. Julien Lagache, en sa qualité de Maire de Roubaix, pour exploitation théâtrale et concerts pendant les six mois des saisons théâtrales des années 1890, 1891, 1892 et 1893, saisons devant commencer chaque année six mois avant le dimanche des Rameaux, jour de clôture: 1° le Grand-Théâtre et ses dépendances théâtrales ; 2° les décors, accessoires, brochures, musiques ; 3° les instruments de musique tels que piano, harmonium, contre-basses, batterie complète ; en un mot tout ce qui existe dans l'établissement à l'usage de l'exploitation théâtrale.

Le prix du loyer de l'immeuble et du matériel à inventorier serait fixé par chaque saison théâtrale de six mois, à la somme de douze mille francs.

Les contributions de toute nature seraient, pendant la saison théâtrale, à la charge de la Ville, ainsi que les primes d'assurances, au prorata seulement du nombre de représentations données, primes à servir conformément aux contrats d'assurance en cours.

Le chauffage et l'éclairage du Grand-Théâtre et de ses dépendances théâtrales seraient à la charge de la ville pendant la durée de son exploitation.

Le gérant de la société continuerait à être logé comme présentement, dans une dépendance de l'Hippodrome-Théâtre, mais ses appointements seraient servis par le Conseil d'Administration de la Société.

De cette façon, le gérant demeurerait en tout temps, préposé à la garde de l'immeuble, mais il devrait demander une autorisation, soit à la ville, soit au directeur, lorsqu'il s'agirait d'introduire qui que ce soit dans le théâtre ou ses dépendances pendant l'exploitation par la ville.

L'exploitation du rideau-réclame et du vestiaire appartiendrait à la ville pendant la période théâtrale, de même que le buffet installé au fo